

- Matières premières : Argentine, Australie, Cameroun, C.E.E., Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Mexique, Nigeria, Pérou, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie ;

- Développement : Algérie, Argentine, Cameroun, Canada, C.E.E., Etats-Unis d'Amérique, Inde, Jamaïque, Japon, Nigéria, Pakistan, Pérou, Suède, Yougoslavie, Zaïre ;

- Affaires financières : Arabie Saoudite, Brésil, C.E.E., Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Mexique, Pakistan, Suède, Suisse, Zambie.

Les co-présidents des Commissions seront :

- Energie : Arabie Saoudite et Etats-Unis d'Amérique ;

- Matières premières : Japon et Pérou ;

- Développement : Algérie et C.E.E. ;

- Affaires financières : C.E.E. et Iran.

Des réunions communes des co-présidents de la Conférence et des Commissions pourront être organisées en tant que de besoin.

8. Il a été convenu que les membres de la Conférence qui désireraient suivre les travaux d'une Commission à laquelle ils n'appartiennent pas devraient avoir la faculté d'y déléguer un représentant à titre d'auditeur sans droit de parole.

9. La Conférence a décidé qu'un certain nombre d'organisations intergouvernementales fonctionnelles directement intéressées aux problèmes qui seront examinés pourraient utilement contribuer à leur discussion. En conséquence, elle a invité ces organisations (secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, O.P.E.P., A.I.E., C.N.U.C.E.D., O.C.D.E., F.A.O., G.A.T.T., P.N.U.D., O.N.U.D.I., F.M.I., B.I.R.D., SELA) à se faire représenter en permanence au sein des Commissions correspondantes. Leurs observateurs auront le droit de parole, mais non le droit de vote, et ne participeront donc pas à la formation d'un consensus. De plus, chaque Commission pourra inviter des organisations intergouvernementales fonctionnelles à participer en tant qu'observateurs *ad hoc* à l'examen de questions déterminées.

10. La Conférence a décidé de créer un secrétariat international à compétence exclusivement administrative et technique sur la base des propositions formulées par les deux co-présidents. Elle a désigné comme chef du secrétariat M. Bernard Guitton, et approuvé les plans relatifs à l'organisation et aux modalités du fonctionnement de ce secrétariat. Le coût de la création du secrétariat et des réunions futures de la Conférence sera assumé par les membres de la Conférence, selon un barème approuvé par celle-ci.

11. Il a été convenu que les quatre Commissions se réuniraient à Paris. Les réunions ultérieures des Commissions seront convoquées par leurs co-présidents.